

NEUVEGLISE SUR TRUYERE
Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du 16 décembre 2025

Présidence : Céline CHARRIAUD.

Secrétaire de séance : Jeanine RICHARD

Présents : Céline CHARRIAUD, Bernard MAURY, Jeanine RICHARD, Maud DOMERGUE, Monique PANAFIEU, Jean Claude DELORT, Benoît GRAS, Marie-Anne DORLEANS, Max FRIC, Alain BACHELLERIE, Patrick ROZIERE, Marie-Noëlle JEMINET, Pascal DEQUIN, Myriam FONTAINE, Catherine SALVAGNAC, Thierry TARDIEU, Mathieu THEROND, Michèle ALHINC, David BOUDRIE

Représentés : Sorinak TAILLADE représentée par Maud DOMERGUE

Absents et excusés : Rachel BRUN, Nicole FALET, Hervé VIGIER

Marché de fourniture et d'acheminement d'électricité

Madame le Maire rappelle aux élus que la commune a passé un contrat auprès d'un fournisseur d'électricité, pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.

Le contrat arrivant à son terme, un appel d'offres a été lancé pour passer un nouveau contrat sur 3 ans du 01/01/2026 au 31/12/2028.

Une seule offre recevable a pu être analysée, celle d'EDF qui propose un contrat global (bâtiment, éclairage public et assainissement) au tarif de 65 384,59 €HT/an (soit 78 461,92 €ttc/an).

Les élus valident cette offre après s'être fait précisé que les puissances souscrites ont bien été vérifiées avant la procédure.

Vote pour :20 contre :0 Abst :0

Actualisation des tarifs communaux et présentation synthétique générale

→ L'Agence l'eau Adour Garonne ayant fixé à 0,25 €HT/m³ le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026 et, dans l'attente du coefficient de performance qu'elle appliquera à la commune (en 2027), le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer une contrevaletur de 0,163€ €HT/m³ (contre 0,105€/m³ en 2025).

Vote pour :20 contre :0 Abst :0

→ Le conseil municipal décide à l'unanimité une revalorisation de + 0,10€ de l'ensemble des tarifs de la cantine scolaire pour la prochaine année scolaire (2026-2027), donc à compter de septembre 2026.

L'ensemble des tarifs communaux ainsi applicables en 2026 est donc récapitulé dans le tableau suivant, approuvé à l'unanimité :

PISCINE - DE_033_2024		
Abonnement Adulte	35 € pour 12 entrées	
Abonnement Enfant	20 € pour 12 entrées	
Eau	1 €	
Boissons sucrées	2 €	
Glaces cônes	2 €	
Glace à l'eau	1,50 €	
Entrée simple Adulte	3,50 €	
Entrée simple Enfant + 3 ans	2,00 €	
CANTINE DE_052_2025		
	tarifs année scolaire 2025-2026	tarifs pour l'année scolaire 2026-2027 (donc à partir de la rentrée de septembre 2026)
Si QF < ou = à 1049 €	3,40 €	3,50 €
Si QF > à 1049 €	3,50 €	3,60 €
Tarifs commensaux	6,20 €	6,30 €
GARDERIE - DE_2022_035		
La demi heure si QF < ou = à 1049 €	0,80 €	
La demi heure si QF > 1049 €	0,90 €	
ALSH Mercredi - DE_053_2025		
Si QF < ou = à 1049 €	3,40 €	58,00 €
Si QF > à 1049 €	3,50 €	65,00 €

SALLES COMMUNALES _ DE_2023_089			
	Habitants commune	Demandeurs externes	CAUTION
FRATERNITE	80,00 €	120,00 €	100,00 €
LAVASTRIE	180,00 €	250,00 €	500,00 €
NEUVEGLISE	180,00 €	250,00 €	500,00 €
SERIERS	180,00 €	250,00 €	500,00 €
ORADOUR	180,00 €	250,00 €	500,00 €
FORFAIT ENERGIE	40,00 €	40,00 €	
TARIF "RELAIS DE L'EPIE"	90,00 €		
TARIF DEMI-JOURNEE	50 % du tarif journée		
OPTION MENAGE ou défaut de ménage	80,00 €		
TARIF BAL POUR ASSO HORS COMMUNE	50 % du tarif "demandeur externes"		
ASSO COMMUNE	GRATUIT		

Photocopies - DE_077_2015	
Noir et blanc A4	0,15 €
Couleur A4	0,30 €
Gratuit pour les associations de la commune	
fourniture des étiquettes adresses de la liste électorale	50,00 €
CIMETIERES - DE_2020_076	
Concession de terrain PERPETUELLE	100 € le m ²
Concession de terrain TRENTENAIRE	50 € le m ²
Concession de case de colombarium jusqu'à 2 urnes (trentenaire)	400,00 €
Concession de case de colombarium jusqu'à 4 urnes (trentenaire)	600,00 €

ASSAINISSEMENT DE_001_2025 et DE_2023_044	
Redevance performance assainissement 2026	0,163
Abonnement assainissement	70,00 €
Tarif au m ³	1,30 €
Participation pour le financement à l'assainissement collectif (PFAC) délibération 2023-045 du 04/04/2023	500€ par raccordement x coefficient type d'activité x coefficient type de construction
Branchement assainissement	suitivant devis accepté
Utilisation des réserves d'eau agricoles	75€ (forfait)

MATERIEL COMMUNAL DE_64_2014	
VIDEOPROJECTEUR	
Par 24 h (particuliers de la commune et professionnels)	50,00 €
Le week-end (particuliers de la commune et professionnels)	100,00 €
Professionnels	50,00 €
Ecran de projection	
Par 24 h (particuliers de la commune et professionnels)	20,00 €
Le week-end (particuliers de la commune et professionnels)	40,00 €
Associations	gratuit

Matériel de sonorisation	
Par 24 h (particuliers de la commune et professionnels)	20,00 €
Le week-end (particuliers de la commune et professionnels)	40,00 €
Associations	gratuit
Tables et bancs (pour chapiteaux)	
Par 24 h (1 table et 2 bancs)	10,00 €
Associations	gratuit
Professionnels	10,00 €
Barrières de sécurités	
Particuliers	2,50 € / pièces
Associations	gratuit
Professionnels	2,50 € / pièces

Podium	
Communes	150€/jour ou 100€/jour si présence de 2 ou 3 personnes pour le montage et démontage. 30 €/ jour supplémentaire
Associations	50 € (+30€/jour supplémentaire) ou gratuit si présence de 2 ou 3 personnes pour le montage et démontage.
Particuliers	180 €/jour ou 120€/jour si présence de 2 ou 3 personnes pour le montage et démontage. 30 €/jour supplémentaire
Professionnels	280 €/ jour ou 220€/jour si présence de 2 ou 3 personnes pour le montage et démontage.

Tarifs cadres pour les portions de chemins, de voies communales ou des délaissés communaux (Délib 2017-092 du 24/05/2017)

en zone constructible ou dans une configuration permettant de construire ou de faire une extension d'un bien malgré une situation en zone non constructible	5€ HT/m ²
en zone non constructible et que la portion sollicitée ne permet pas d'envisager des travaux de construction ou d'extension	3€ HT/m ²

Vente d'énergie et police d'abonnement du réseau de chaleur bois (089-2025) applicables pour la saison de chauffe 2024-2025

"R1" pour part variable	61,26€/Mwh
"R2" pour la part fixe	97,32€/Kw

à modifier en 2026 pour la prochaine saison de chauffe

Vote pour :20 contre :0 Abst :0

Autres décisions du Conseil municipal, toutes approuvées à l'unanimité :

- Validation d'une décision modificative au budget annexe d'assainissement collectif afin d'augmenter le chapitre 011 des frais de gestion courante de 1700€ en retirant 800€ au chapitre des frais de personnel et 900 € au chapitre des admissions en non-valeur.

Information d'une décision du maire pour un mouvement de 1600€ sur le budget principal pour augmenter le chapitre des atténuations de produits (014) et réduire d'autant le chapitre 65 des autres charges courantes.

- Dans l'attente du vote des budgets 2026, les élus autorisent l'exécutif, en application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- Le conseil attribue un complément exceptionnel de subvention de 300€ au Comité des fêtes d'Oradour pour ré-ornementer la place du Mèze compte tenu des dégradations subies par les décorations de fin d'année utilisées jusqu'à présent.

- Décision de mandater le Centre de Gestion du Cantal afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque prévoyance des agents communaux.

- Acceptation du remplacement d'un éclairage public accidenté rue de l'égalité, par le Syndicat Départemental des Energies du Cantal, pour montant de 940,00€HT dont la moitié à la charge de la commune. .

- Convention de servitudes avec Enedis pour la parcelle YC 120 située rue des artisans.

- Réactualisation du tableau des emplois et des effectifs de la commune afin d'ouvrir un poste de Direction Générale des Services sur un grade d'attaché principal à temps complet et fermeture du poste d'attaché ainsi laissé vacant.

Céline CHARRIAUD
Président de séance



Jeanine RICHARD
Secrétaire de séance